



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Statistiques

Question écrite n° 5982

### Texte de la question

M. Robert Pandraud demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de bien vouloir lui faire connaître les méthodes selon lesquelles sont établies depuis la mise en place du marché unique les statistiques du commerce extérieur. Il souhaiterait savoir également : 1/ s'il ne serait pas possible de ventiler les chiffres du commerce entre États membres de la Communauté, d'une part, et États extérieurs d'autre part ; 2/ si la parution des chiffres pour les échanges hors CEE ne pourrait pas être accélérée.

### Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 1993, l'instauration du marché unique européen s'est traduite par la suppression de tout contrôle et de toute formalité douanière ou fiscale liées au franchissement des frontières intracommunautaires. Un nouveau dispositif de mesure statistique des échanges intracommunautaires a donc dû être mis en place simultanément dans l'ensemble des pays de la Communauté, le dispositif de statistiques des échanges extra communautaires restant inchangé. Malgré la suppression des formalités douanières intracommunautaires, le flux d'échanges commerciaux étaient enregistrés au moment du dédouanement, c'est-à-dire au passage des biens à la frontière, ou sur leur lieu de départ ou d'arrivée en France, c'est-à-dire avec au plus un à deux jours de décalage par rapport à leur passage effectif à la frontière. Désormais les entreprises n'ont plus à adresser aux douanes qu'une déclaration mensuelle récapitulative de leur échanges intracommunautaires au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant la réception ou l'établissement de la facture, selon qu'il s'agit d'une importation ou d'une exportation. Les statistiques mensuelles publiées par les douanes présentent les résultats globaux de notre commerce extérieur, ceux des échanges avec la Communauté ainsi qu'avec nos principaux partenaires commerciaux. Même s'ils ne sont pas publiés, les résultats sectoriels des échanges intra et extracommunautaires, ainsi que ceux avec chacun de nos partenaires, sont également disponibles auprès des douanes. La mise en place du nouveau dispositif statistique a entraîné un certain retard dans la publication des chiffres mensuels du commerce extérieur depuis le début de l'année. Ce retard est cependant en train d'être résorbé de sorte qu'une publication décalée des résultats des échanges intra et extracommunautaires ne paraît pas justifiée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pandraud Robert](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5982

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 27 septembre 1993, page 3146

**Réponse publiée le** : 3 janvier 1994, page 52